

Inscription saison 2024-2025

ACB Plongée

Documents à fournir

1. **Fournir un certificat médical** de moins d'un an autorisant la pratique de l'ensemble des activités fédérales subaquatiques, apnée et bouteille. (À la date de péremption, il vous sera demandé un nouveau certificat pour participer aux activités)
Un exemplaire vide est disponible sur le site dans les documents à conserver de votre compte ou à la fin du document
2. **Remplir les documents annexés et les signer.**
3. **S'acquitter du montant total du,**

Par virement, (le rib de la section se trouve dans les documents à conserver de votre compte), dans ce cas, mettez clairement dans le libellé du virement :
vos noms et prénoms,
acb plongée,
puis (licence seule ou cotisation de base) ou (cotisation complémentaire) ou (assurance)

Par chèque à l'ordre de l'ACB Plongée, (si plusieurs chèques, inscrire les dates d'encaissement au dos)

En espèce, en coupon sport, ou par virement CE

Pour l'obtention d'un CERFA, le paiement de la cotisation complémentaire ou du don doit être fait par virement ou chèque personnel et réglé à part de la licence et de l'assurance.

4. **Fournir une photo d'identité**, à défaut celle-ci peut être mise sur le site internet dans la partie "votre compte – changer sa photo".
5. **Présenter les originaux de vos diplômes ou cartes de niveaux**, à charger obligatoirement sur le site dans la partie " votre compte – documents à conserver ".
6. **Pour les anciens adhérents**, avoir soldé ses dettes de la saison écoulée. Voir le site Internet dans la partie "mon compte – mes finances ".
7. **Pour les nouveaux adhérents**, remplir votre inscription sur le site Internet dans la partie "Connexion – vous n'êtes pas encore inscrits ".

Le dossiers d'inscription au complet (les 3 volets) doivent être déposés sur le site

FICHE DE COTISATION 2024-2025 (VOLET I)

Même si vous remplissez le dossier d'inscription, vous devez mettre à jour les informations sur le site

Identité

Nom : Prénom :

Nom des parents (pour les mineurs) :

Femme : Homme :

Né(e) le : à

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Email :

La plongée

Activité principale : Bouteille : Apnée :

Taille de stab :

Niveau de plongée bouteille : Niveau d'apnée :

(Déposez une copie de vos diplômes sur le site)

préparation à un niveau souhaitée :

lequel :

Paiement

Demande de CERFA pour la cotisation complémentaire :

Paiement par virement : Chèque : Coupon sport : Bon CAF : Autres :

Je n'autorise pas le club à publier les photographies/diffuser les images prises de ma personne.

MONTANT DE LA COTISATION 2024-2025 (VOLET 2)

Ceux prenant une licence uniquement, sont considérés comme des extérieurs et ne peuvent donc pas prétendre aux activités réservées aux adhérents.

Pour ceux concernés par l'option 2 : la cotisation comprend, : L'adhésion au club omnisports, la licence FFESSM si demandée, les entrées à la piscine, le prêt des bouteilles et détendeurs, ainsi que les fosses de Conflans ou Villeneuve.

Option 1 : classique

	Montant à régler lors de votre inscription
Licence FFESSM uniquement	<input type="checkbox"/> +50 € avec la licence seule, vous n'êtes pas adhérent à l'ACB

Option 2 : Adhérent ACB

	Cotisation de base, incluant la licence	Cotisation complémentaire - Don (l'obtention d'un CERFA pour les impôts, n'est possible que pour les paiements par chèque perso ou virement séparés de la cotisation de base et de l'assurance si besoin)
Moins de 16 ans	<input type="checkbox"/> +50€	<input type="checkbox"/> + 100 €
Les 16 et 17 ans	<input type="checkbox"/> +50 €	<input type="checkbox"/> + 120 €
Les 18 ans et plus	<input type="checkbox"/> +50 €	<input type="checkbox"/> + 190 €
Sport adapté et handicap	<input type="checkbox"/> +50 €	<input type="checkbox"/> + 140 €

Je n'habite pas Bobigny	<input type="checkbox"/> + 10 €
Famille ayant plusieurs membres inscrits dans la section plongée et uniquement à partir du deuxième inscrit	<input type="checkbox"/> - 15 €

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE (cocher la case choisie si nécessaire) :

Option 1 : Assurance individuelle, accident pour les licenciés

	Montant à régler lors de votre inscription
Loisir 1	<input type="checkbox"/> + 23,50 €
Loisir 2	<input type="checkbox"/> + 28,00 €
Loisir 3	<input type="checkbox"/> + 48,00 €
Piscine, intégrant compétition	<input type="checkbox"/> + 13,00 €

Option 2 : Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée dans le monde entier (annulation interruption, assurance bagages voyage plongée)

	Montant à régler lors de votre inscription
Loisir 1 TOP	<input type="checkbox"/> + 45,00 €
Loisir 2 TOP	<input type="checkbox"/> + 56,00 €
Loisir 3 TOP	<input type="checkbox"/> + 93,00 €

Montant à régler en 2 virements ou 2 chèques (1 pour la cotisation de base + Assurance et 1 pour le don)

Pour les anciens adhérents, avant tout paiement vous devez solder la saison qui vient de s'écouler, faute de quoi votre inscription sera incomplète.

TOTAL GLOBAL A PAYER :

REGLES DE FONCTIONNEMENT 2024-2025 (VOLET 3)

Les règles de fonctionnement doivent être signées et déposées sur le site.

1. Nos créneaux horaires :

Le mardi et jeudi : de 20h00 à 22h00

Le samedi : de 9h00 à 11h00

2. Pas de prêt systématique de matériel cette année

En dehors des débutants, vous devez venir avec votre propre matériel.
pour les plongeurs la bouteille est fournie.

Pour les gilets stabilisateurs, et détendeurs il est préférable d'avoir son propre matériel, toutefois si celui-ci est prêté, son nettoyage devra être fait à chaque séance par le plongeur, sous le regard du directeur de bassin et du moniteur encadrant.

3. Les détendeurs prêtés doivent être trempés dans le bac de décontamination à chaque séance.

4. En dehors des débutants, chaque adhérent doit apporter ses palmes, masque et tuba

5. Il est interdit de laisser traîner du matériel prêté devant le local.

6. Le site internet est mis à jour régulièrement :

Pour chaque voyage ou sortie auquel vous souhaitez participer, il est important de vous inscrire sur le site. Dans le cas d'événements au nombre limité de participants, vous pouvez vous faire refuser l'accès si l'on n'a pas enregistré votre demande.

Toutes les informations sur la vie du club, transitent par le site internet ou les newsletters disponibles aussi sur le site.

Toutes les dettes doivent être soldées avant la fin de la saison.

7. Les bonnets de bain sont obligatoires à la piscine.

8. J'ai lu le règlement intérieur de la section plongée qui est intégralement disponible dans la rubrique club du site internet :

Uniquement si vous êtes connectés sur votre compte.

Fait à BOBIGNY le :

Signature (du représentant légal pour les mineurs)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Né(e) le :

SEXE Fille : Garçon :

Nom du responsable légal :

Je soussigné(e) représentant légal, agissant en qualité de :
 autorise à pratiquer
l'activité plongée, bouteille et apnée, au sein de la section plongée de l'ACB après m'être assuré(e)
auprès d'un médecin agréé que mon enfant est apte à pratiquer les activités subaquatiques.

Fait à BOBIGNY le :

Signature (du représentant légal pour les mineurs)

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

Date :